



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 069-200058493-20230607-C_20230607_03-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20230607_03

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses, 3 rue des Brosses à COMMUNAY sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 35
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipoio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Mickaël ZEMOURA (Sathonay-Camp).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),
Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les délibérations C-2007-09-26/04 relative à la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et C-2014-05-14/04 relative à sa composition (renouvellement des membres) conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les relevés de décisions de la CCSPL du 11 février 2022 et du 14 octobre 2022 annexés à la présente délibération ;

Considérant que la commission examine chaque année :

- Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Considérant qu'elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2.

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux du SIGERLy s'est réunie à deux reprises en 2022 les 11 février et 14 octobre et que les membres de la Commission ont examiné successivement les points suivants :

Réunion du 11 février 2022 :

- Présentation du compte-rendu d'activité 2020 de la concession de fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité par EDF (CRAC)
- État des lieux de la précarité énergétique : contexte national et local, acteurs intervenants, synthèse des apprentissages de la table ronde du 10 novembre 2021 par le SIGERLY
- Identification croisée des moyens et besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique : tour de table et échanges entre les membres de la CCSPL, EDF en tant que fournisseur au tarif réglementé, et le SIGERLY

Réunion du 14 octobre 2022 :

- Sobriété énergétique : quelles pistes d'économies d'énergie pour cet hiver et au-delà ?
- Actualités et évolutions du tarif réglementé de vente d'électricité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

PREND ACTE du rapport relatif aux travaux réalisés par la CCSPL pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne. télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : ~~Eric Perez~~
Date de signature : 13/06/2023
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.